

Demande de cas par cas Informations complémentaires

Projet photovoltaïque sur la commune d'Onans



17 rue du Stade - 25660 FONTAIN

☎ 03 81 61 66 88

✉ sophie.manasterski@opale-en.eu

i www.opale-en.com

MARS 2025

Introduction

Le lundi 24 février, nous avons reçu une demande d'informations complémentaires dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet photovoltaïque sur la commune d'Onans. Les réponses sont intégrées au CERFA et sont également reprises dans le document suivant.

Question n°1 : durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque (rubrique 4.3.2)

La durée d'exploitation de la centrale est prévue pour une durée minimale de 30 ans, elle pourra être prolongée de 10 ans en fonction de la production des modules photovoltaïques, soit 40 ans maximum.

Question n°2 : calendrier prévisionnel des travaux (rubrique 4.3.1)

De façon générale, les travaux de préconstruction et construction s'étendent de 4 à 6 mois. Le calendrier des travaux sera adapté afin d'éviter les périodes de sensibilité de la faune. Dès le mois d'août, l'activité faunistique est ralentie et la période de migration des oiseaux commence. C'est pourquoi, le déclenchement des travaux peut donc avoir lieu dès le mois de septembre et s'étendre jusqu'à mars. Les travaux pourront se poursuivre sur la période favorable à la reproduction de l'avifaune, à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption depuis leur commencement, permettant ainsi le report de l'avifaune dans d'autres habitats à proximité.

Question n°2 : l'occupation actuelle de la parcelle (rubrique 4.2)

La parcelle ZH 0042 est actuellement divisée en 2 zones distinctes :

- Une surface d'environ 0,7ha dédiée à un usage agricole avec une déclaration PAC en « Mélange multi-espèces avec légumineuses fourragères prépondérantes sans graminées prairiales » ;
- Une surface d'environ 1,07ha qui correspond l'emprise de l'ancienne décharge communale. L'activité est maintenant à l'arrêt et le site inutilisé.

Ainsi, nous avons fait le choix de concentrer la zone de projet sur la partie anthropisée et dégradée de la parcelle, qui n'est actuellement pas exploitée par la commune. Ce projet permet de valoriser un terrain communal dégradé en y installant une petite installation photovoltaïque (inférieur à 1MWc) ; répondant ainsi au critère numéro 6 du document cadre : « *Le site est une ancienne installation de stockage de déchets dangereux ou une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux ou une ancienne installation de stockage de déchets inertes, sauf lorsque la remise en état agricole ou forestier a été prescrite* »

Question n°4 : entretien envisagé (rubrique 4.3.2)

Comme expliqué dans la demande de cas par cas, un entretien de la végétation sera effectué lors de la phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque. En effet, à moyen terme, il est possible qu'une végétation plus ou moins dense apparaisse sur le site, notamment au niveau de la bande entre les panneaux. Si cette dernière devient trop dense, un entretien de la végétation par fauche tardive sera mis en place sur site. Cette méthode consiste à faucher la parcelle après le pic de floraison des espèces afin de conserver la diversité floristique.

Question n°5 : raccordement (rubrique 4.3.1)

Le raccordement envisagé sera d'environ 400m, il longera le chemin rural de la Voyer de la Chapelle jusqu'à un point de raccordement dans la commune de Faimbe. Le poste source envisagé est celui de l'Isle-sur-le-Doubs. Comme pour tout projet d'EnR, Enedis sera missionnée dès l'autorisation du projet pour réaliser l'étude de tracé. Enedis sera décisionnaire du tracé définitif et maître d'ouvrage des travaux de raccordement.

